

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SOCIALE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

62/587 du 17/6/1982
DECRET N° /MEN-DGAS-DPA-SP-P3

portant promotion à trois (3) ans des professeurs
certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année
1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article n°47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnai-
res des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/AF du 21.6.56 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/130/AF du 9.5.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/157/AF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/190/AF du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 64/165/AF-SS du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/AF-SS du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 82/569 du 11/6/1982 /MEN-DGAS-DPA-SP-P3 portant inscription
au tableau d'avancement de l'année 1981 des Professeurs certifiés des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo ;

SECRET :

.../...

Article 1er.- Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

AU 2EME ECHELON :

DISUF

- ABIBI née PATOU	p/c du 1.10.82	en service à Brazzaville
- MANSOUNGA Joseph	p/c du 1.10.82	"- " "
- NGOUOLALI Laurent	p/c du 2.10.82	"- " "
- ZOUNGA-BONGOLO Jean Claude	p/c du 9.12.82	"- à Pointe-Noire
- LOUBOUNGOU-MOUTO	p/c du 2.10.82	"- à Brazzaville
- NGONIKA Maurice	p/c du 13.11.82	"- " "
- NGAMBOU Jean	p/c du 6.9.82	"- " "

AU 3EME ECHELON :

- AMOUALI Constant	p/c du 4. 4.82	en service au Cameroun
- BANIAKINA Joachim	p/c du 4.10.82	"- à Brazzaville
- MALONDA Angélique	p/c du 3.10.82	"- " "
- MATOKOT Daniel	p/c du 14.11.82	"- à Loubomo

AU 4EME ECHELON :

- BASSINGA Jean	p/c du 30.9.82	en service à Brazzaville
- KOUYOKILA Victor	p/c du 4.10.82	en service à Brazzaville
- ONKASSA Eugène	p/c du 5.11.82	"- en France
- FEVELIYE François	p/c du 4.10.82	en stage en U.R.S.S.

AU 5EME ECHELON :

- BANTHOUD William	p/c du 12.4.82	en service en France
- MATHIEY René	p/c du 23.10.82	"- Brazzaville
- MAZABA Jean Marc	p/c du 1.4.82	"- " "
- SOUKA Sylvestre Jean François	p/c du 2.10.82	"- " "

AU 6EME ECHELON :

- BABACKAS née HROUMBALONGA M. Julianne	p/c du 25.9.82	en service en Côte d'Ivoire
- BOUYA André	p/c du 1.10.82	en service à Brazzaville
- ELENGA Joseph	p/c du 1.10.82	"- " "

AU 7EME ECHELON :

- BELO Maurice	p/c du 10.11.82	en service à Brazzaville
- MBEMBA Gaspard	p/c du 5.01.82	"- " "

AU 8EME ECHELON :

- MAKAMBILA Pascal	p/c du 25.8.82	en service à Brazzaville
--------------------	----------------	--------------------------

AU 9EME ECHELON :

- LULAWAMU François	p/c du 1.10.82	en service à Brazzaville
- ZATONGA Louis	p/c du 8.10.82	en service à Brazzaville

.../...

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 17 Juin 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

A. N D I N G A - O B A .-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

B. O M A T S I O N A .-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA .-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

MEN.....	2
DGAS.....	2
DPLA.....	3
DTP.....	30
DS.....	2
DCF.....	2
B/SOLDE.....	5
FETRASSEIC.....	2
OP/MEN.....	2
UJSC.....	2
BC.....	10
JORPC.....	5
DRE.....	10
INTERESSES.....	20
DOSSIERS.....	30

Mme